



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Pôle Environnement  
Affaire suivie par : Xavier SINNA  
Tél. : 05.49.08.69.58  
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le

1 JAN. 2022

**Prise d'acte n° E217**

Madame,

Par transmission du 04 juin 2021, vous m'avez adressé un dossier relatif à un projet d'extension d'un bâtiment agricole avec demande de permis de construire à COURS (79220).

Votre exploitation bénéficie d'un **arrêté préfectoral d'enregistrement n° E24** en date du 21 juillet 2015 pour un effectif de 199 vaches laitières.

Les installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées et fixées par l'arrêté préfectoral sont les suivantes :

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Rubrique concernée	Volume autorisé
2101-2b	Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc.), élevage de vaches laitières	E	199 vaches laitières

A : (autorisation), E : (Enregistrement), DC : (déclaration avec contrôle périodique) NC : (Non Concerné)

Cet arrêté préfectoral prévoyait la construction d'un bâtiment agricole de stabulation libre de 2 675 m<sup>2</sup>. Ce projet a dû être abandonné suite au refus de financement des partenaires bancaires.

En 2017, suite à l'installation de M. Corantin BRECHOIRE, un agrandissement (+ 896 m<sup>2</sup>) de la stabulation des vaches laitières existante a été réalisé et a permis d'étaler les investissements en lieu et place de l'ancien projet.

En 2019, en raison de l'augmentation de cheptel, la fosse géomembrane de stockage des effluents a été remplacée par la construction d'une fosse en béton de 3 000m<sup>3</sup>.

A ce jour, le projet présenté consiste, à nouveau, en l'extension de la stabulation existante, en la construction d'une laiterie en appui contre le bâtiment existant et de silos en béton.

**GAEC LA FERRANDIERE**

N°2 la Ferrandière  
79220 COURS

L'atelier bovin dispose actuellement d'une stabulation et d'une salle de traite devenue très vétustes. L'agrandissement de la stabulation sur une surface de 662 m<sup>2</sup> permettra de pallier à la perte de place liée à la mise en place de trois robots de traite dans la stabulation existante. La laiterie (de 72 m<sup>2</sup>) sera accolée à la façade nord du bâtiment existant, l'ancienne laiterie ne sera plus fonctionnelle.

L'objectif du projet de modification, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et du bien-être animal. Pour cela vous prévoyez :

1/ L'agrandissement de la stabulation et la construction de la laiterie sur une surface de 734 m<sup>2</sup> (soit une augmentation de 27 % de la surface totale de la stabulation), aligné à la stabulation existante et réalisé en lieu et place d'une voie d'accès interne à l'exploitation, sur un sol déjà imperméabilisé. Il n'y aura donc pas d'emprise sur des terres agricoles. Un bardage bois sera mis en place sur la façade nord pour mieux s'intégrer au paysage. Cette extension ne présente pas un caractère substantiel par rapport au projet initial.

2/ La mise en place de trois robots de traite (dans la stabulation existante) plus silencieux que l'équipement actuel et équipés d'un système basse consommation qui réduit l'utilisation en eau et la consommation électrique. La pompe à vide et le compresseur seront dans un local technique fermé et isolé pour limiter les nuisances sonores.

3/ La construction de la laiterie (de 72 m<sup>2</sup>) accolée à la façade nord du bâtiment existant et l'installation d'un tank de 21 000 litres équipé d'un pré-refroidisseur permettant d'abaisser la température du lait et la consommation électrique.

4/ La construction de 2 silos couloirs en béton d'une surface totale de 1 100 m<sup>2</sup>, un de 45 mètres et un de 50 mètres de longueur et de 11 mètres de large chacun, implantés derrière un bâtiment existant. Ces silos seront bordés par des murs de 2,50 mètres de hauteur.

5/ La construction d'une pré-fosse en béton de 7 000 litres, raccordée à la fosse à lisier existante, pour la collecte des eaux des robots de traite, de la laiterie, de l'aire de raclage de la stabulation et de la plate-forme des veaux. En parallèle, vous procéderez à la mise en place de différentes canalisations pour récupérer les jus des nouveaux silos de stockage et du silo de stockage existant vers la fosse, de la plate-forme à veau existante vers la pré-fosse, les eaux de lavage du tank et les eaux blanches des robots de traite vers la pré-fosse.

6/ L'installation d'un robot aspirateur assurera le nettoyage de l'aire de raclage de la stabulation, collectera les lisiers et les déversera dans la pré-fosse.

7/ La collecte des eaux pluviales sera dirigée vers la réserve incendie.

9/ La mise en place de la ventilation dans l'extension et l'évacuation des lisiers vers la pré-fosse permettront de limiter les odeurs.

Dans ce cadre, le projet ne sera pas à l'origine de la création de nouvelles rubriques de classement au titre de la nomenclature des ICPE. La nature de l'activité de l'atelier ne sera pas modifiée, ni les effectifs, ni la gestion des effluents. Aucune habitation tiers n'est située dans un rayon de 100 mètres autour du site.

L'installation de nouveaux équipements permettra une réduction des consommations d'eau et d'énergie et limiteront les nuisances sonores et les odeurs.

Considérant que vous avez déposé un dossier de régularisation administrative et que les modifications réalisées sont conformes à la réglementation en vigueur, je prends acte, conformément à l'article R.512-46-23 du code de l'environnement, de vos demandes qui ne modifient pas de façon substantielle votre dossier initial.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

